

la question dont nous sommes saisis, et il me semble que le ministre passe outre à la décision rendue par votre illustre prédécesseur en s'engageant dans la voie qu'il entend prendre maintenant.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, avant...

M. l'Orateur: Si le ministre veut prendre la parole à propos du rappel au Règlement, je la lui donne.

L'hon. M. Churchill: Avant de rendre une décision au sujet du rappel au Règlement qu'a fait le député de Bonavista-Twillingate, permettez-moi de dire qu'à mon avis, la Chambre n'est pas disposée à accepter son idée, ou plutôt son interprétation, de la décision rendue par un ancien Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Et pourquoi pas?

L'hon. M. Churchill: Il a dit que M. l'Orateur Michener avait employé le mot «opportun». Il me semble qu'il y aurait lieu de rendre immédiatement une décision à ce propos parce que je crois que le terme employé par M. Michener était «souhaitable», qui a un sens tout différent.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis tout à fait prêt à remplacer l'un par l'autre.

L'hon. M. Churchill: Peut-être ne le serez-vous plus quand j'aurai fini.

L'hon. M. Chevrier: Vous voulez simplement parler jusqu'à six heures pour étouffer la motion.

L'hon. M. Churchill: Afin de déterminer s'il est souhaitable ou avantageux ou si cela vaut la peine, pour la Chambre, de faire déposer les documents, il me semble qu'il faut avoir un aperçu du fonctionnement du Conseil, afin de pouvoir mieux juger de l'importance de ses tâches. Il me semble que c'est ce que le ministre du Commerce allait faire.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Skeena, s'il veut invoquer le Règlement.

M. Howard: Sur un seul point, monsieur l'Orateur. Bien que cela se rapporte au sujet, nous ne cherchons pas à obtenir la transcription littérale du texte. Ce que nous cherchons à obtenir c'est un procès-verbal; ce sont là deux choses distinctes.

M. l'Orateur: Le député de Bonavista-Twillingate a eu l'esprit assez vif, et sa façon de penser correspond, en réalité, à peu près à celle de l'Orateur, vue la dernière phrase qu'a prononcée le ministre avant l'interruption—dirais-je—du député de Bonavista-Twillingate. Il ne me semble pas que cela se rapporte au sujet débattu, ni qu'il soit pertinent d'examiner en détail ce que le Conseil de la productivité a ou n'a pas accompli. Le

sujet de la discussion est assez restreint. Il se limite, en effet, à la question de savoir s'il est souhaitable de produire certains documents. La motion proposée tend à demander au gouvernement de déposer les documents qu'elle mentionne, et il s'agit de savoir s'il faut les produire ou non. J'admets que le sujet est très restreint. Le ministre peut exposer les raisons pour lesquelles il s'oppose à la production de ces documents, et ceux qui appuient la motion proposée peuvent donner les raisons pour lesquelles ils estiment qu'ils devraient être déposés à la Chambre. Si nous procédons de la sorte, nous agirons dans le véritable esprit de la motion proposée et du débat en cours.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, les documents demandés sont les procès-verbaux des réunions du Conseil de la productivité. Si ces procès-verbaux donnaient les généralités et qu'ils ne contenaient que les conclusions, en résumant la discussion tenue durant les réunions, le gouvernement n'hésiterait pas à les produire, car il est heureux et fier des délibérations et des travaux des personnes très distinguées qui ont bien voulu faire partie du Conseil et accomplir sa tâche importante. Mais je m'oppose à la production de ces procès-verbaux parce qu'ils indiquent quels sont les membres qui ont émis telle ou telle opinion déterminée.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de poser une question pertinente qui hâterait la discussion?

L'hon. M. Hees: Bien sûr.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre nous dirait-il si ces procès-verbaux sont la transcription même des notes sténographiques des réunions? La Chambre a son propre compte rendu sténographique qui est le hansom, mais aussi des comptes rendus, les *Procès-verbaux*. Ce que le député de Skeena voudrait avoir, je pense, c'est quelque chose de semblable à nos *Procès-verbaux*. Le ministre pourrait-il nous dire si le procès-verbal est un compte rendu sténographique?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le député de Bonavista-Twillingate a fait œuvre utile, car si ce sont les conclusions et les délibérations générales de ces réunions qu'on désire obtenir, je me ferai un plaisir de les déposer. Ce que je trouve tout à fait injuste et préjudiciable au Parlement et aux services que les personnes de ce calibre rendent au Parlement et au pays, ce serait de produire le compte rendu textuel de ce qu'a dit monsieur un tel, ce qu'a répondu un autre, ce qu'a déclaré madame une telle, et ainsi de suite...

L'hon. M. Chevrier: Que faites-vous de M¹¹⁰ une telle?